

## TARIFS DE L'HEBERGEMENT EN LONG SEJOUR DES LE 1ER JANVIER 2021

I <b>A charge des résidents et/ou des régimes sociaux</b>	<b>Beau-Site</b>	<b>Montbrillant</b>	<b>Coteau-Muraz</b>
- Prix de pension journalier de base (SOHO)	165.60	163.15	164.90
- Entretien immobilier	6.15	4.30	8.00
- Charges mobilières	3.35	3.35	3.35
- Participation au coût des soins	23.00	23.00	23.00
<b>Total facturé au résident</b> (qui peut obtenir une participation du service des PC si bénéficiaire)	<b>198.10</b>	<b>193.80</b>	<b>199.25</b>
II <b>Soins facturés à votre caisse-maladie</b> , selon la mesure individuelle du degré de dépendance selon l'évaluation "PLAISIR"	Forfait journalier de 9.60 à 115.20		
III <b>Pour les bénéficiaires d'une allocation pour impotent</b> , le supplément correspondant est facturé selon le degré déterminé	<b>par mois</b>	<b>par jour</b>	
- degré d'impotence 1/3	0.00	0.00	
- degré d'impotence 2/3	598.00	19.95	
- degré d'impotence 3/3	956.00	31.85	
IV <b>Prestations supplémentaires à choix</b>			
- Chambre individuelle selon le niveau de confort	jusqu'à 20.00 par jour		
- Taxe mensuelle de location d'appareil téléphonique	20.00 par mois		
- Communications téléphoniques	selon consommation		
- Raccordement et accès à Internet, selon offres de Cablecom du moment	de 5.00 à 100.00 par mois		
- TV abonnement au câble Sitel	20.00 par mois		
V <b>Résidents fiscalement non vaudois</b>			
- Prix de pension journalier de base (SOHO)	198.10	193.80	199.25
- Forfait soins	PLAISIR	PLAISIR	PLAISIR
- Financement résiduel cantonal	PLAISIR	PLAISIR	PLAISIR

Pour tout autre renseignement d'ordre administratif, vous pouvez prendre contact avec le bureau de la **gestion clientèle**  
au **021.989.53.54** (du lundi au jeudi midi, heures de bureau)

## TARIFS DE L'HEBERGEMENT AU MAILLON DES LE 1ER JANVIER 2021

I <b>A charge des résidents, et/ou des régimes sociaux</b>	<b>Court séjour</b>		<b>Long séjour</b>	
- Prix de pension journalier de base (SOHO)	163.30		163.30	
- Entretien immobilier	5.10		5.10	
- Charges mobilières	4.10		4.10	
- Participation au coût des soins	23.00		23.00	
Total	195.50		195.50	
<b>Soldefacturéaurésident</b> (qui peut obtenir une participation du service des PC si bénéficiaire)	<b>60.00</b>		<b>195.50</b>	
II <b>Soins facturés à votre caisse-maladie</b> , selon la mesure individuelle du degré de dépendance selon l'évaluation "PLEX" (forfait journalier) Franchise et participation vous seront facturées par votre assurance	9.60 à 115.20		9.60 à 115.20	
III <b>Pour les bénéficiaires d'une allocation pour impotent</b> , le supplément correspondant est facturé selon le degré déterminé	<b>mois</b>	<b>jour</b>	<b>mois</b>	<b>jour</b>
- degré d'impotence 1/3	239.00	7.90	237.00	7.95
- degré d'impotence 2/3	598.00	19.75	593.00	19.95
- degré d'impotence 3/3	956.00	31.60	948.00	31.85
IV <b>Prestations supplémentaires (forfait facturé à tous les résidents du Maillon)</b>				
- Télévision, téléphone (appareil et communications) et wifi	2.00 / jour de présence			
V <b>Résidents fiscalement non vaudois</b>	<b>Court séjour</b>			
Participation du canton au titre de maintien à domicile		135.50		

Pour tout autre renseignement d'ordre administratif, vous pouvez prendre contact avec le bureau de la **gestion clientèle du Maillon**  
au **021/ 943.99.52** (uniquement le matin)